



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 août 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1913** intitulé « **RÈGLEMENT AUTORISANT L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR UNE PARTIE DE LA TERRASSE LEMAY ET UN EMPRUNT DE 1 446 300 \$.** », ayant pour objet d'autoriser la réalisation de travaux d'installation d'égout domestique, de drainage pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'éclairage sur une partie de la Terrasse Lemay et, afin d'en permettre la réalisation, un emprunt du même montant.

Ce règlement a été approuvé par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 septembre 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 24^e jour de septembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau